

FICHE FORMATION

"Concepteur Européen Bâtiment Passif +"

Public Visé

Aux entreprises du bâtiment, architectes, ingénieurs, maîtres d'œuvre, bureaux d'études... Et à tous ceux que la construction passive

Pré-requis

Pas de pré-requis obligatoire, cependant il est conseillé d'avoir passé la formation CEPH et d'avoir des bases en calculs thermiques.

Effectif

Au min. 10 pers. et au max 15 pers. par session.

Durée de la formation

- **8 jours de formation** soit 60 heures de formation pour les 3 modules tertiaire, rénovation et ponts thermiques.

Sanction

- Attestation de formation.
- Attestation de réussite au OCM

Contexte et Objectif

Le Parlement Européen demande qu'à **partir de 2020, le standard Bâtiment Passif soit appliqué à toutes les constructions neuves.**

Pour répondre à ce besoin, la formation a pour objectif de former les professionnels du bâtiment de demain.

La formation CEPH+ est la continuité de la formation CEPH. Elle vous permet d'appliquer le passif à d'autres types de bâtiments tels que le tertiaire ou le résidentiel collectif voire la rénovation. La formation se compose de 3 modules : Ponts Thermiques, Rénovation et Tertiaire pouvant être pris indépendamment.

Modalité d'accès à la formation

- Les inscriptions sont considérées dans leur ordre d'arrivée.
- L'inscription est valide après règlement complet des cours au moins 3 semaines avant le début des cours.
- Si une demande de prise en charge est en cours un chèque de caution du montant de la formation est demandé.
- Se munir de son ordinateur portable avec les logiciels Excel et PHPP pour la Rénovation et Tertiaire et du logiciel PSI pour la formation Ponts Thermiques.
(Voir conditions de participation => formulaire d'inscription)

Modalités pédagogiques

Support de cours, vidéoprojecteur, manuels, encadrement : 3 personnes.

Modalités d'évaluation

- Exercices pratiques, études de cas.
 - OCM d'évaluation
- formation CEPH*

Réservez votre formation sur www.lamaisonpassive.fr : *onglet boutique=>*

-Régions IDF /Auvergne Rhône Alpes/ Alsace : Complétez directement le formulaire en ligne.

-Autres régions : Téléchargez le dossier d'inscription à renvoyer par e-mail ou par courrier à l'adresse indiquée.